

Arzier-Le Muids va-t-il quitter le réseau d'accueil?

ACCUEIL DES ENFANTS Agacée de voir les coûts grimper, la commune hésite à continuer à faire partie du Réseau des Toblerones.

PAR LAURA.LOSE@LACOTE.CH



L'UAPE d'Arzier-Le Muids, Le Relais des Mômes, fait partie du Réseau d'accueil des Toblerones. C. SANDOZ

Is en ont marre de voir leur facture augmenter. Pour tenter d'enrayer cette hausse, la commune d'Arzier-Le Muids va étudier la possibilité de se passer des services du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), dont elle dépend pour gérer ce qui concerne la garde d'enfants pendant la journée.

En 2020, selon le budget du RAT, la participation d'Arzier-Le Muids se monterait à 500 000 francs. Un coût en hausse par rapport aux 438 000 francs de 2019. Cette augmentation a interpellé Vincent Grandjean, conseiller communal et membre de la commission des finances, qui a décidé de déposer un postulat à ce sujet en octobre dernier, soutenu à l'unanimité par le Conseil.

A la Municipalité aussi, on se pose des questions sur la gestion du RAT. «Avant, nous comprenions les hausses, car les heures d'accueil augmentaient beaucoup. Mais ce n'est plus le cas, et les coûts continuent

pourtant de grimper», note Nicolas Ray, municipal et membre du Conseil intercommunal du RAT.

En deux ans, la participation des seize communes du réseau aux frais administratifs est passée de 376 000 francs en 2018 à 575 000 au budget 2020. Pour Arzier-Le Muids, elle se montait à 28 000 francs en 2018 contre 44 000 pour 2020.

Investissements annoncés

Il y a des explications à ces hausses, selon Christine Girod, présidente du RAT. «Une collaboratrice a été engagée. Nous avons aussi besoin de davantage d'espace, nous avons donc de nouveaux locaux avec une salle de formation. Nous avons également investi dans un ensemble de logiciels pour la comptabilité et la facturation. Tout cela apparaît dans les budgets des dernières années», souligne-t-elle.

Quant au prix de l'accueil de jour, il devrait rester stable en 2020 pour le préscolaire et le parascolaire. L'accueil familial



Avant, nous comprenions les hausses, car les heures d'accueil augmentaient beaucoup. Ce n'est plus le cas, et les coûts continuent pourtant de grimper.

NICOLAS RAY
MUNICIPAL À ARZIER-LE MUIDS

de jour devrait, quant à lui, augmenter de 30 centimes l'heure. Cette majoration est notamment due à l'engagement d'une quatrième coordinatrice pour ce secteur. Les parents prennent en charge au maximum 60% du prix, en fonction de leur revenu. Les communes contribuent au maximum à 40%. Dans le budget 2020, la part d'Arzier-Le Muids se monte à 29,45%. D'une année à l'autre, la part communale peut varier pour compenser les différences dans la capacité financière des parents.

Si des communes ou des parents ont trop payé, sur la base des revenus des parents, nous les remboursons.» Au sein du réseau, le taux de remplissage est d'environ 92%. «Nous manquons de places pour les bébés et il y a un surplus pour les plus grands, mais celui-ci sera nécessaire quand les premiers grandiront», relève la présidente du RAT.

A noter que le réseau a par ailleurs fait l'objet l'an dernier d'un audit de routine du Contrôle cantonal des finances, procédure dont ont déjà fait l'objet d'autres réseaux vaudois les années précédentes.

Quelques avantages

En octobre, devant le Conseil communal et à la demande d'une conseillère, le municipal Nicolas Ray avait tout de même listé les avantages de faire partie de ce réseau. En plus de subventions pour le salaire des éducateurs, le réseau a des accords pour placer les enfants dans les autres structures de la région, et pratique des tarifs uniques quel que soit le lieu où l'enfant est placé.

La commune devra maintenant étudier les différentes solutions: rester, s'allier avec d'autres communes ou même faire cavalier seul. Un réseau peut être composé d'une seule commune qui fournit toutes les prestations prévues par la loi (accueil familial de jour, préscolaire et parascolaire), comme c'est le cas de Bassins (lire encadré).

Si Arzier-Le Muids venait à quitter le réseau, elle ne pourrait pas le faire avant au minimum trois ans, soit la période de dédit prévue par les statuts du RAT.

Violée à Nyon, elle témoigne à nouveau devant la justice

LAUSANNE

Le violeur présumé avait fait appel de sa condamnation. Deuxième acte, donc, au Tribunal cantonal.

La Nyonnaise violée une nuit de janvier 2019 par un père de famille portugais a été entendue mardi après-midi à Lausanne par le Tribunal cantonal. Cette seconde instance doit se prononcer sur le cas de l'électricien de 39 ans. L'homme avait éclopé de cinq années de prison ferme et d'une expulsion de Suisse, de la part du Tribunal correctionnel de l'arrondissement de La Côte, en octobre dernier.

A sa demande, la victime a comparu en huis clos partiel, à savoir après que son agresseur et la dizaine de personnes de sa famille venues le soutenir sont sortis de la salle d'audience. Son interrogatoire a été rapide.

Déjà abusée par le passé

«Mon compagnon est venu me retrouver au Chuv après le viol et m'a pris dans les bras», a principalement expliqué la jeune femme. «Quel aurait été sa réaction si vous lui aviez dit que vous aviez fait un écart de fin de soirée?», a de son côté demandé un des deux avocats de la défense. «Je ne sais pas», a répondu la Nyonnaise qui réfute la version de la «relation consentie animale et intense», mise en avant par l'accusé. A noter qu'elle avait été victime d'un premier abus sexuel à l'âge de 17 ans.

Les plaidoiries ont suivi. La défense a fustigé une «lecture béate des faits» de la part des premiers juges. «Je n'ai jamais observé autant de contradictions ni autant d'éléments à décharge dans ma carrière. Quand on pointe des contradictions, cette femme se cache derrière le stress post-traumatique qui, à la voir, n'est pas

évident. Ce dossier est béant!», a lancé l'avocat.

Agressé en prison

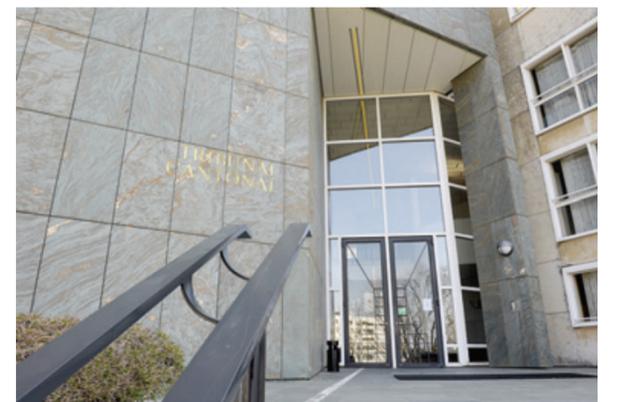
L'autre avocat de la défense s'est ensuite dit convaincu de l'innocence de son client qui a plusieurs fois été violemment agressé en prison par des codétenus. Il demande l'acquittement au bénéfice du doute de son client et sa libération immédiate. Ce dernier a résumé l'affaire ainsi: «Deux personnes adultes. On boit des verres. On se regarde à la sortie de l'établissement. On rentre ensemble. On flirte. Ça se concrétise devant le domicile par une invitation à monter boire un verre. Les deux sont alcoolisés mais savent ce qu'ils font. Une fois que la pulsion de fin de soirée a été atteinte, un malaise s'installe immédiatement. Du regret et de la honte, peut-être aussi, de part et d'autre vis-à-vis de son conjoint respectif.»

Deux versions contradictoires

La procureure Myriam Bourquin a requis le rejet de l'appel tout comme l'avocate de la plaignante. Toutes deux ont insisté sur les examens médicaux auxquels a été soumise la plaignante après les faits, les enregistrements glaçants de son appel au secours à la police et les hurlements entendus par un des voisins la nuit du drame.

Pour rappel, les deux protagonistes s'étaient rencontrés à la sortie d'un club de Nyon qui venait de fermer. Tous deux étaient alcoolisés. L'accusé avait alors proposé de raccompagner la trentenaire chez elle «pour éviter les mauvaises rencontres».

Là, leurs deux versions divergent. L'homme dit avoir été invité dans l'appartement de la jeune femme. Cette dernière affirme qu'elle a été violemment contrainte puis violée brutalement. L'homme avance que sa partenaire d'une nuit l'accuserait car il lui avait annoncé avant de partir que leur relation n'aurait pas de suite. **ATS**



Le Tribunal cantonal vaudois doit décider si l'homme condamné à 5 ans de prison a bel et bien violé une Nyonnaise. ARCHIVES LA CÔTE

L'exemple de Bassins

La commune de Bassins a quitté le Réseau d'accueil des Toblerones il y a plus de dix ans, pour fonctionner seule. Actuellement, la commune ne reçoit pas de subventions. Une des raisons: son partenariat avec une crèche privée. Pour 2018-2019, les prix par jour sont de 113 francs la journée pour l'UAPE, 122 francs la journée pour le préscolaire et 169 francs pour l'accueil en milieu familial. En comparaison, en 2018, le RAT facturait 95 francs la journée pour le parascolaire, 135 francs pour le préscolaire et 88 francs pour l'accueil familial de jour. «Nous ne facturons pas les semaines de fermeture de la structure. Pour l'UAPE, les parents paient neuf mois, tandis que les autres réseaux facturent généralement pour douze mois. Ramené à l'année, cela revient moins cher», précise Didier Lohri, syndic. Et quid d'un partenariat avec sa voisine, Arzier-Le Muids? «Nous serions intéressés», affirme-t-il.

Des places vacantes

Dans son postulat, Vincent Grandjean relevait un autre problème: les places vacantes dans certains établissements du réseau. «Dans la mesure où la gestion du RAT ne permet pas d'assurer l'autofinancement adéquat des structures d'accueil, il existe un déficit qui doit être supporté par l'ensemble des communes du réseau», écrit-il.

«On ne prend pas aux uns pour rembourser les autres», réfute Christine Girod. Nous n'avons pas le droit de faire des marges.